



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Projet de création d'une centrale photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne décharge de Guernal – Validation de principe de confier à Morbihan énergies la mission de définir le contenu du projet en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques

DEL-2019-031

Numéro de la délibération : 2019/031

Nomenclature ACTES : Domaines de compétence par thème, Environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 04/03/2019

Date de convocation du conseil : 26/02/2019

Date d'affichage de la convocation : 26/02/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL.

Était représentée : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET.

Était absente : Mme Maryvonne LE TUTOUR.

Projet de création d'une centrale photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne décharge de Guernal – Validation de principe de confier à Morbihan énergies la mission de définir le contenu du projet en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan a créé en 2017 une société d'économie mixte pour développer les énergies renouvelables sur le département, Morbihan énergies. Cinq actionnaires principaux se sont associés, Morbihan énergies, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole du Morbihan, la Caisse d'Épargne et Prévoyance Bretagne – Pays de Loire et le Crédit Mutuel Arkéa, pour créer une société d'économie mixte entièrement dédiée au développement de projets énergétiques.

Morbihan énergies souhaite répondre aux enjeux qui suivent :

- développer des projets énergétiques répondant prioritairement à l'intérêt général,
- mobiliser les acteurs et les capitaux privés pour développer des projets énergétiques maîtrisés par des collectivités,
- fédérer les collectivités volontaristes, ainsi que les acteurs publics et les citoyens autour de démarches de projets structurants pour le territoire,
- créer de nouvelles recettes financières pour le territoire en développant des projets performants sur le plan économique.

Morbihan énergies peut intervenir et intervient sur de nombreux projets :

- de production d'énergie renouvelable, mobilisant les ressources locales, telles que le solaire photovoltaïque, la biomasse bois énergie, la méthanisation, l'éolien ou encore les énergies marines,
- de réduction des consommations d'énergie par l'accompagnement à la rénovation mutualisée du patrimoine bâti public,
- de distribution d'énergie, en particulier dans le domaine de la distribution de carburants alternatifs aux produits pétroliers (électromobilité, gaz naturel, véhicules GNV/bioGNV, hydrogène).

Le projet de création d'une centrale photovoltaïque entre donc pleinement dans les compétences de Morbihan énergies. Les terrains disponibles ne peuvent guère être affectés à d'autres usages, en particulier à l'agriculture ou à la construction.

Le futur PLUi prévoit cette possible destination des terrains.

Sur les quelques 6 hectares disponibles, a priori 80% environ pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques. Sur ces 80% potentiellement utilisables, 80% sont la propriété de la Ville et 20% sont la propriété de Pontivy communauté.

Les estimations de production électrique de Morbihan énergies sont établies sur une hypothèse de 2,7 gigawattheures de production électrique avec 1050 heures d'ensoleillement.

Les hypothèses financières tablent sur :

- 1 800 000€ d'investissement,
- un financement par emprunt à 90% sur 20 ans,
- une participation en capital sur les 10% restants partagés entre Morbihan énergie, la Ville et Pontivy Communauté, sachant que Morbihan énergie détiendrait 51% du capital.
- un prix de vente du kilowatt à 7,5 centimes
- une rentabilité annuelle moyenne de 36 000€

Il ne s'agit là que d'hypothèses qu'il convient de conforter par des analyses plus précises, sachant que :

- Morbihan énergie doit candidater dans le cadre d'un appel d'offres national de l'Etat, via la Commission nationale de régulation de l'énergie, fixant une enveloppe de mégawattheures à atteindre et pour lequel les candidats retenus devront proposer les meilleures offres en termes de coût au kilowatt,
- des études sont nécessaires pour déterminer plus précisément la faisabilité du projet tant en termes de surface exploitable que d'investissements requis (surfaces réellement exploitables en fonction des zones humides et des ombres portées tenant au boisement, étude de sol, étude faunistique et floristique...).

Lorsque les études réglementaires auront été achevées et le projet techniquement et financièrement défini, la réalisation nécessitera de créer une société anonyme simplifiée avec ses statuts, ses règles de fonctionnement et les modalités de participation au capital.

Nous vous proposons :

- D'approuver le principe de confier à Morbihan énergies le soin de réaliser toutes démarches utiles afin que le projet de centrale photovoltaïque puisse s'inscrire dans l'appel à projet national ;
- D'autoriser à cet effet Morbihan énergies à diligenter toutes les études requises pour mesurer la faisabilité du projet et les contraintes de nature à s'imposer à la réalisation de celui-ci, techniquement et financièrement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 5 mars 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

ANCIENNE DECHARGE DE GUERNAL

Photo aérienne et cadastre



